

Dons faits par les citoyens de la société populaire de Arnon-Libre,  
lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons faits par les citoyens de la société populaire de Arnon-Libre, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In:  
Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 684-685;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31524\\_t1\\_0684\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31524_t1_0684_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

# Séance du 30 Ventôse An II

(Jeudi 20 Mars 1794)

## Présidence de RÜHL

Rühl, président, occupe le fauteuil.

La commission des dépêches rend compte des lettres, adresses et pétitions dont l'extrait suit.

### I

La société des sans-culottes de Arnon-Libre, ci-devant Culan (1) annonce que, nouvellement épurée, le premier usage qu'elle fait de ses facultés, sera une preuve de son attachement inviolable à la révolution; que peu sensible aux sacrifices qu'exigeront d'elle les circonstances, elle ne regardera jamais comme tels les dons qu'elle fait à la patrie; qu'elle adresse au chef-lieu de son district le second envoi des offres patriotiques de ses membres: il consiste en 10 marcs une once d'argenterie, 154 l. en assignats, et 93 l. en numéraire; le premier envoi étoit de 5 marcs 3 quarts en argenterie, 11 gros et demie d'or, 94 l. en numéraire, et 580 l. en assignats. Elle invite la Convention à rester à son poste, enfin elle vote le régime révolutionnaire et une guerre implacable aux tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Arnon-Libre, 17 vent. II] (3)

« Législateurs,

La Société populaire d'Arnon-Libre bien convaincue qu'on ne peut être républicain qu'en se rendant utile à sa patrie, fait passer au chef-lieu de son district, le second envoi des offres patriotiques de ses membres. Nouvellement épurée, le premier usage qu'elle fait de ses facultés sera une preuve de dévouement et de son attachement inviolable à notre sublime Révolution. Peu sensible aux sacrifices qu'exigeront d'elle les circonstances, elle ne regardera jamais comme tels les dons qu'elle fait mais elle sera toujours jalouse d'avoir la certitude que la Convention aura bien voulu les agréer. Les besoins les plus urgents de la République doivent en diriger la destination; la Société s'en rapporte absolument à la sagesse de ses législateurs; cy-joints sont les extraits des procès-verbaux des premier (3) et second envois.

(1) P.V., XXXIII, 444. B<sup>4m</sup>, 30 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 295, pl. 996, p. 45, 46.

(3) Note marginale: « Le premier envoi a été remis directement à la Convention par des com-

Nos pétitions sont le cri général de la France. Régime révolutionnaire, guerre universelle et implacable aux tyrans... Restez à votre poste... Etonnez sans cesse l'univers de vos travaux, comme nos armées de leurs succès. Notre reconnaissance sera sans bornes comme la République. Tonnez du haut de la Montagne, pulvérisez le fanatisme... ce monstre expire... ses suppôts sont exclus de notre Société. Frappez donc le coup fatal, et qu'il atteigne ceux qui ne se prononcent qu'à demi et qui empoisonnent encore l'opinion publique. Veillez aux subsistances. Nos ressources sont faibles mais nos regards sont fixés vers la sublime Montagne et notre confiance est rasurée.

Le citoyen Michaud, représentant du peuple près les départements de l'Indre et Cher a changé, par son arrêté du 10 présent mois, le nom de notre commune Culan en celui de Arnon-Libre. Nos pères gémissaient sous la tyrannie des petits despotes les Culans; nous sommes chargés de les venger et vous, Législateurs, d'en consacrer les moyens.

J.B. ROSSERT, LOCHE.

P.S. — Le quintidi 15 présent mois, la Raison a banni de l'enceinte de son temple tout ce qui pouvoit éloigner de son culte, et un feu de joie autour duquel les citoyens et citoyennes ont dansé la Carmagnole a fait disparaître à jamais les personnages bizarres du vieux calendrier.

[Extrait des p.-v. des séances de la S<sup>té</sup> popul. des 17, 19, 24, 26, 28 brum., 1<sup>er</sup> et 8 frim., 11 et 15 pluv. II]

Dons faits par les c<sup>ns</sup> et c<sup>nes</sup> :  
Léonard Loche, procureur de la commune, et a promis pareille somme pendant la durée de la guerre ..... 25 l.  
J.-B. Desjobert, maire, cy ..... 100 l.  
Plus a aussi donné une paire de boucles d'argent .  
Ph. Goubault a fait l'offre annuelle pendant que dureroit la guerre ..... 50 l.  
Jean Desjobert, juge de paix, pendant la durée de la guerre ,et une paire de boucles d'argent ..... 50 l.

missaires chargés d'y porter les vases de la ci-devant église, érigée maintenant en temple de la Raison desquels seulement il a été fait mention. »

Jean Lalande, 4 écus de 6 l. et offre de payer 25 l. pendant la durée de la guerre. 24 l.

Nicolas Ladure, 2 écus de 6 l. et une paire de boucles d'argent, se soumet de payer annuellement 10 l. pendant la guerre... 12 l.

Ph. Perrot, et pareille somme annuelle pendant la durée de la guerre ..... 25 l.

Marie Bougonnet, f<sup>e</sup> Maugenest, deux croix et cœur d'or et un St Esprit en argent.

Jos. Philibert Perret, président, et pareille somme annuelle pendant la durée de la guerre ..... 15 l.

Alexis Tabouet, et même somme annuelle pendant la durée de la guerre ..... 50 l.

P. Biarnois, une paire de boucles d'argent, une croix d'or et semblable somme annuelle pendant la durée de la guerre .... 25 l.

Amable Gobin, et pareille somme annuelle pendant la durée de la guerre ..... 25 l.

Ant. Tourraton, une paire de boucles d'argent.

Esprit Frotier, une paire de boucles d'argent.

Marie Félicité Dautigni, f<sup>e</sup> Tourralon, une bague et une croix en or.

Ph. Maugenest, une paire de petites boucles d'argent.

Vincent Sortin, une paire de boucles et une tabatière.

Gilbert Champaux, et même somme annuelle pendant la durée de la guerre... 25 l.

Fr. Cressant Patault, une chaîne de montre, un cachet d'argent, une bague et une paire de boucles d'oreilles en or ; 25 l. et même somme annuelle pendant la durée de la guerre ..... 25 l.

Gabriel Tardy, 40 jetons d'argent.

Philippe Butaud, un cachet d'argent.

Jeanne Maugenest, V<sup>ve</sup> Dautigni, un bouton, deux paires de boucles, une paire de crochets et une pièce en galon, le tout en argent et un écu ..... 6 l.

Fr. Denizot, greffier du juge de paix, deux écus ..... 12 l.

Ch. Perroux, deux écus ..... 12 l.

Ladure, f<sup>e</sup> Perroux, un écu ..... 6 l.

Anne Michelon, f<sup>e</sup> Lalande, un crochet d'argent et un petit collier d'or.

Marguerite Gource, f<sup>e</sup> Frotier, une paire de boucles d'oreilles en or.

Marguerite Bayard, f<sup>e</sup> Decerfs, une paire de petites boucles d'oreilles en or.

J. Guil. Meillet ..... 6 l. 4 s.

Marguerite Pagis, f<sup>e</sup> Perret, un coulant d'argent.

Desjobert, âgé de 4 ans, un couvert d'argent et 3 bagues en or.

Jacques Yel, et pareille somme annuelle pendant la durée de la guerre ..... 100 l.

Ant. Renaud, une agrafe et un cadran de montre en argent .

Jemappes Frotier, âgé de 2 ans, son hochet.

J.-B. Gilbert Desjobert, et même somme annuelle pendant la durée de la guerre. 50 l.

P. Chamfort ..... 10 l.

L. Fr. Dautigni, trois écus ..... 9 l.

Fr. Laurent, un écu ..... 6 l.

J. Rigoullet, un écu ..... 6 l.

Feidaux, f<sup>e</sup> Gource, un croix d'argent.

Il résulte du présent état que le numéraire s'élève à 94 l. 4 s. et le papier monnaie à 580 l. L'or à 11 gros 1/2 et l'argenterie à 5 marcs 3/4.

[2<sup>m</sup>e envoi]

J.-B. Alex. Duchier, maire de Préveranges, 12 couverts d'argent, une grande cuillère, 2 cachets même matière, un galon en or, 8 chemises et 4 paires de bas.

Le c<sup>n</sup> Chicot, de la Châtre ..... 10 l.

Denis Létang, trois écus ..... 9 l.

Claire Denizot, f<sup>e</sup> Butaud, un écu ..... 6 l.

Ch. Desjobert, pareille somme pendant la guerre ..... 100 l.

J. Loche, deux chemises.

Léonard Loche, une chemise.

Antoine Aufrère, de Préveranges, 2 cachets d'argent, un assignat de 50 l. et 72 l. en 12 écus ..... 122 l.

Ant. Larebardière, un cachet d'argent.

J.-B. Sacrot, des vieilles bouches et boucons d'argent.

Marie-Anne Perronnet, f<sup>e</sup> Desjobert, un gobelet d'argent.

Poids de l'argenterie : 10 marcs une once ; 93 l. en numéraire ; 154 l. en assignats.

P.c.c. : PATAULT (secré.).

## 2

La société populaire des sans-culottes de la commune de Meaux, écrit que la lecture du rapport fait par Saint-Just, à la Convention, le 23 de ce mois, l'a pénétrée tout à la fois d'horreur et d'indignation; elle applaudit au décret qui l'a suivi, et proteste que tous ses membres s'enseveliront sous les ruines de la France, plutôt que de n'y pas voir régner la liberté et l'égalité.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Meaux, 23 vent. II] (2)

« Citoyens représentants,

La lecture du rapport fait par Saint-Just à la Convention le 23 de ce mois, nous a pénétrés tout à la fois d'horreur et d'indignation ; les dispositions vigoureuses du décret qui l'a suivi vous donnent de nouveaux droits à notre reconnaissance, de nouveaux titres à notre confiance. Les factions sont pour la liberté des ennemis plus dangereux que la tyrannie. Les factieux sont plus criminels que les tyrans nés sur le trône, ou qui se croient appelés par leur naissance à régner arbitrairement sur leurs semblables, traitez donc les factieux, comme les tyrans, que leur sang coule donc sous le glaive vengeur de la justice, et cimente à jamais les fondements de la République. Si glorieusement élevée par vos travaux sur les débris de tous les despotismes et tandis que sur nos frontières, le courage invincible de nos guerriers, repousse et anéantit par les armes les offres des rois coalisés contre la liberté du monde, exterminerez par la loi tous ceux qui dans l'intérieur, poussés par la cupidité, l'ambition et la corruption, tenteroient de seconder leurs abominables projets, Représentants, tel est notre vœu, et celui, ici, de tous les

(1) P.V., XXXIII, 444, B<sup>in</sup>, 30 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 295, pl. 996, p. 68.